

Séance du 23/06/2022 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14

Absents : Excusés : 1

Date de la convocation : 18/06/2022 Date d'affichage : 18/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON – N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN – M RIVET–Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir : Nicolas CHARREL à Hélène RIGOLLIER – Serge TEYSSONNEYRE à Jean-Jacques STOECKLIN

C. CIVEYRAC a été nommée secrétaire.

1 – Droit de préemption parcelles C 2288, C 2289, C 2293, C 2294

La commune de Beaulieu a reçu un droit de préemption Urbain pour les parcelles C2288, C2289, C2293, C2294 appartenant à Monsieur ACCARION Luc. Monsieur et Madame BOUDIGNON souhaitent les acquérir. (secteur du Garay).

A l'unanimité, la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

2 – Droit de préemption parcelles C 2292, C 2295

La commune de Beaulieu a reçu un droit de préemption Urbain pour les parcelles C2292, C2295 appartenant à Monsieur ACCARION Luc. Monsieur et Madame BAGNOL souhaitent les acquérir. (secteur du Garay)

A l'unanimité, la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

3 – Droit de préemption parcelles C 2269, C 1776

La commune de Beaulieu a reçu un droit de préemption Urbain pour les parcelles C2269, C1776 appartenant à Monsieur et Madame BRIGNONE Vincent. Ils souhaitent vendre à Monsieur Yann DEBARD.(secteur du Garay).

A l'unanimité, la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

4 – Droit de préemption parcelles C 2243

La commune de Beaulieu a reçu un droit de préemption Urbain pour la parcelle C2243 (Lotissement Le Florette) appartenant aux conjoints TEMPERE. Ils souhaitent vendre à Monsieur Yvan BARTHELEMY.

A l'unanimité, la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

5 – Plan de Financement pour l'Aménagement le long de la RD7 à « ADIAC »

Après avoir reçu l'estimation du Cabinet CETI pour les travaux d'aménagement d'ADIAC le long de la RD7, un nouveau plan de financement doit être mis en place. Il annule et remplace celui qui avait adopté lors la délibération du 15 octobre 2021.

DEVIS	181 610 €
DETR estimée à 30 %	54 483 €
LA REGION 50 %	90 600 €
AUTOFINANCEMENT	36 527 €

A l'unanimité, le conseil donne son accord à ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions.

Les subventions devraient représenter 80 % du montant HT des travaux (taux maximum de subventions autorisé par la réglementation).

6 – Attribution compensation 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'approbation du rapport CLECT du 30 septembre 2021 relatif à la compétence «eau pluviale» et la délibération du 10 mars 2022 adopté par la Communauté d'Agglomération, il convient de délibérer afin de valider le montant des attributions de compensation.

- L'attribution de compensation pour la Commune de BEAULIEU s'élève à – **27 432 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce montant.

7- Questions diverses

- Monsieur le Maire explique que suite à la dernière intervention de l'Entreprise BODET (Maintenance du Clocher), la centrale du clocher de l'église est défectueuse et ne permet plus à l'horloge de se mettre à l'heure automatiquement lors des coupures de courant. Le remplacement de cette centrale est nécessaire. L'entreprise a établi un devis pour un montant de 2 262 € TTC pour le remplacement de cette centrale de commande.

- L'APEL, demande une subvention exceptionnelle afin de changer la structure de jeux, de sécuriser la cage de foot, et de mettre un nouveau grillage. Après la rentrée scolaire de septembre 2022, le Conseil Municipal débattera de cette demande de subvention.

- Le tour de France traversera la Commune de Beaulieu le 16 juillet 2022. Les routes communales situées le long de la RD 7 seront fermées de 10 heures du matin à 15 heures. Une communication sera faite les jours précédents.

- Clément MALAQUI a été contraint de démissionner en raison d'un problème de santé lié à l'environnement de certaines tâches qu'il effectuait. Il a été remplacé par Pierre POBLE, après publication du poste, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire, durant un mois.

- La vogue aura lieu les 12, 13 et 14 août 2022. Le programme est en cours de validation, une dernière réunion de finalisation est prévue le 7 juillet 2022. Il existe une belle dynamique au sein des associations impliquées, une véritable volonté de mener à bien un moment de plaisir et de convivialité. La commission vie associative quant à elle est très active et accompagne ses associations en tentant de répondre au mieux à leurs attentes.

CATHERINE CIVEYRAC

Secrétaire



Yves COLOMB

MAIRE

